

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/109 : Désignation de représentants au sein du conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de Peisey-Vallandry
(Norm C.L. 5.3.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026 ;

Vu l'article 9, des statuts de l'Office du Tourisme de Peisey-Vallandry, l'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 18 membres, dont 9 membres de droit, représentant les Communes de Peisey-Nancroix et de Landry,

Vu la délibération n°2026/04/039 du 7 avril 2026 désignant 3 membres du conseil municipal pour représenter la commune de Peisey-Nancroix au sein du conseil d'Administration de l'Office du Tourisme,

Considérant que la commune de Peisey-Nancroix dispose de 4 sièges, et qu'il y a lieu par conséquent de désigner un quatrième représentant,

Considérant que chaque commune dispose de quatre sièges au sein du conseil d'administration, auxquels s'ajoute le siège du président du SIVOM,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026,

Conformément aux statuts de l'Office du Tourisme, il y a lieu de nommer 4 (quatre) membres du conseil municipal de Peisey-Nancroix représentant la collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme,

Se portent candidats :

- Matéo MOLLARET
- Maryse FAVRE
- Stéphanie NOZ
- Alix RICHERMOZ

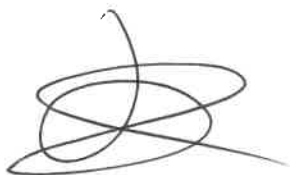
Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2026/04/039 du 7 avril 2026,
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret
- **DESIGNE** en tant que membres du conseil municipal de Peisey-Nancroix représentant la collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme
 - M. Matéo MOLLARET
 - Mme Maryse FAVRE
 - Mme Stéphanie NOZ
 - M. Alix RICHERMOZ

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

